

Arrêté n ° 44 - 2026 du 17 mars 2026

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande de l'entreprise AVODA, représentée par Mr. Kamioner Pascal, sise n°27 allée Vivaldi - 75012 Paris, en vue d'obtenir un arrêté de circulation pour le compte d'Orange, sise n°6 place Saint Clément – 76000 Rouen, dans le cadre de travaux de remplacement de poteau téléphonique rue du Tilleul à Bacqueville-en-Caux. Les travaux sont prévus le 30 mars 2026, et dureront 1 journée.

**CONSIDERANT** que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise AVODA est autorisée à effectuer les travaux de remplacement de poteau téléphonique avec l'empiétement sur la chaussée, dans la rue du Tilleul à Bacqueville-en-Caux. Durant les travaux la circulation sera réduite à une voie et alternée par panneaux de type B15 et C18.

**Article 2 :** Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers, par l'entreprise chargée des travaux. Une signalisation de chantier adéquate devra être mise en place par l'entreprise. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** L'entreprise AVODA, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,  
Le 17 mars 2026

Jean-Marie ADAM,  
Le Maire

